

CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 26 juin 2025

42 élus présents (55 en exercice, 9 procurations)

M. Régis OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL : MISE A JOUR DES INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – JUIN 2025 (Ressources Humaines/5.6.1/1550)

A la suite de la démission de M. Franck HORTER par courrier réceptionné le 24 juin 2025 par Madame le Maire, Madame Liliane KOSIR a accepté de le remplacer en application de l'article L 270 du code électoral.

Il convient donc de modifier les indemnités de fonction des membres du Conseil municipal.

Les indemnités maximales pour l'exercice de ces fonctions sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

En application des articles L2123-24 et L2123-24-1 du CGCT, l'enveloppe globale relative aux indemnités de fonction des élus municipaux pouvant être allouée est fixée à 52 080.30 €/mois (hors charges patronales).

Conformément à l'article L2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant une majoration pour les communes chefs-lieux d'arrondissement, les indemnités des élus sont majorées de 20%.

Ces indemnités feront l'objet des revalorisations applicables au traitement de la fonction publique. Elles seront soumises à l'impôt sur le revenu ainsi qu'aux cotisations sociales prévues par les dispositifs réglementaires.

Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits chaque année au budget primitif.

Chapitre 65 - Compte 6531 - Fonction 021 - Enveloppe 555

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ces propositions et le tableau récapitulatif ci-annexé,
- charge Madame le Maire de prendre les mesures nécessaires à leur mise en œuvre.

1 PJ : tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Régis OCHSENBEIN

Mme le Maire

Michèle LUTZ

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS
TABLEAU RECAPITULATIF – PAGE JOINTE DELIBERATION 1550

	Fonction	Nom, Prénom	MONTANT BRUT MENSUEL DE L'INDEMNITE (%indice de référence)
1	Maire	LUTZ Michèle	141.37
2	1 ^{er} Adjoint	COUCHOT Alain	66
3	2 ^{ème} Adjoint	COLOM Florian	66
4	3 ^{ème} Adjoint	RAPP Catherine	39
5	4 ^{ème} Adjoint	TRIMAILLE Philippe	39
6	5 ^{ème} Adjoint	QUIN Paul	39
7	6 ^{ème} Adjoint	RISSER Chantal	39
8	7 ^{ème} Adjoint	NICOLAS Thierry	39
9	8 ^{ème} Adjoint	BONI DA SILVA Claudine	39
10	9 ^{ème} Adjoint	CORNEILLE Marie	39
11	10 ^{ème} Adjoint	SUAREZ Emmanuelle	39
12	11 ^{ème} Adjoint	MOTTE Nathalie	39
13	12 ^{ème} Adjoint	BILA Ayoub	39
14	13 ^{ème} Adjoint	HOTTINGER Marie	39
15	14 ^{ème} Adjoint	BUCHERT Maryvonne	39
16	15 ^{ème} Adjoint	METZGER Henri	39
17	16 ^{ème} Adjoint	HOUIN Laure	39
18	17 ^{ème} Adjoint	JUNG Alfred	39
19	C.M.D	BEYAZ Beytullah	19,5
20	C.M.D	BINICI Hasan	19,5
21	C.M.D	BOUAMAIED Nour	19.5
22	C.M.D	CAUSER Jean-Yves	19.5
23	C.M.D	CHAPATTE Jean-Claude	19.5
24	C.M.D	COINCHELIN Pascal	19.5
25	C.M.D	DURRWELL Rose-Marie	19.5
26	C.M.D	HIMER Aya	19.5
27	C.M.D	HUNOLD Charles	19.5
28	C.M.D	LOISEL Corinne	19.5
29	C.M.D	MAHZOUL Hakim	19.5
30	C.M.D	PULEDDA Patrick	19.5
31	C.M.D	RAPIN Virginie	19.5
32	C.M.D	ZAGAOUI Saadia	19,5
33	C.M.	BOUILLÉ Jean-Philippe	5,85
34	C.M.	D'ORELLI Philippe	5,85
35	C.M.	EHRET Antoine	5,85
36	C.M.	EL HAJJAJI Nadia	5,85
37	C.M.	FLECK Jason	5,85
38	C.M.	GOETZ Anne-Catherine	5.85

39	C.M.	JENN Fatima	5.85
40	C.M.	KOSIR Liliane	5.85
41	C.M.	MINERY Loïc	5.85
42	C.M.	MIQUÉE Peggy	5.85
43	C.M.	OBERLIN Alfred	5.85
44	C.M.	PAUGAM Maëlle	5.85
45	C.M.	PAUVERT Bertrand	5.85
46	C.M.	RITZ Christelle	5.85
47	C.M.	SASSI Annouar	5.85
48	C.M.	SCHMIDLIN BEN M'BAREK Malika	5.85
49	C.M.	SCHNEIDER Agnès	5.85
50	C.M.	SCHWEITZER Pascale Cléo	5.85
51	C.M.	SIMEONI Joseph	5.85
52	C.M.	SORNIN Cécile	5.85
53	C.M.	STEGER Christophe	5.85
54	C.M.	STRIFFLER Paul-André	5.85
55	C.M.	ZANETTE Fabienne	5.85